

VACANCES**Mandat spécial pour la visite des centres de vacances d'été**

Remboursement des frais de mission

EXPOSE DES MOTIFS

La ville d'Ivry-sur-Seine organise des séjours en France et à l'étranger pour des jeunes âgés de 4 à 14 ans sur la période des congés scolaires. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de faire avancer le droit aux vacances pour tous. Certains séjours sont organisés par la Ville sur les centres dépendant de son patrimoine (les Mathes en Charente-Maritime). Les autres séjours sont organisés par des prestataires qui proposent des activités spécifiques en fonction de l'âge des enfants et de la destination. Ainsi, ils peuvent pratiquer de nouvelles activités dans un cadre collectif en dehors de milieu familial. C'est également le temps de découvrir des cultures différentes grâce aux séjours à l'étranger.

Par ailleurs, la Ville accorde une attention particulière aux 15/17 ans, auxquels il est proposé des séjours linguistiques, de découvertes culturelles, itinérants, solidaires. Ces séjours sont co-construits avec des prestataires membres d'associations, s'inscrivant dans une démarche de tourisme solidaire et responsable, partageant des valeurs éco-responsable, mises en pratique sur le terrain (respect des lieux et des populations, solidarité et qualité). Ils s'acquittent également de la « taxe carbone ».

Le dispositif Village du Monde qui propose l'accueil, à Ivry et aux Mathes, de 4 délégations de villes jumelées est l'occasion de transmettre les valeurs de culture de la paix. Ce séjour est ouvert aux jeunes ivryens et est piloté par la Direction Jeunesse depuis 2009.

De plus, le site municipal des Vignes (Lozère) accueille 4 séjours. De par sa situation géographique, il se prête particulièrement à la pratique d'activités sportives et à la découverte d'un environnement naturel. Son hébergement sous tentes favorise l'apprentissage de la vie en collectivité et l'acquisition de l'autonomie des adolescents.

Le Bureau Municipal du 3 décembre 2013 a validé les propositions du service vacances pour l'organisation des séjours avec 549 places proposées sur la période des congés estivaux. Les séjours des 15/17 ans ont été validés au Bureau municipal du 10 février 2014. 146 places sont ainsi proposées à travers 9 séjours.

Une délégation d'élus du Conseil municipal peut, dans le cadre de ses fonctions, se déplacer sur les différents séjours organisés sur le territoire national afin de s'assurer de la qualité des activités proposées.

Je vous propose donc d'accorder un mandat spécial aux élus municipaux figurant dans la liste ci-jointe pour se rendre sur les différents sites durant les séjours été 2014.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

P.J. : liste des élus et séjours été 2014

Liste des élus du Conseil municipal autorisés à se rendre sur les centres de vacances au cours des mois de juillet et août 2014 : M. Philippe Bouyssou, M. Mehdy Belabbas, Mme Séverine Peter, M. Stéphane Prat, M. Atef Rhouma, Mme Patricia Gambiasio, M. Daniel Mayet, M. Romain Marchand, Mme Catherine Vivien, M. Olivier Beaubillard, Mme Sabrina Sebaihi, Mme Bozena Wojciechowski, Mme Méhadée Bernard, adjoints au Maire.

Liste des centres de vacances organisés sur le territoire national au cours des mois de juillet et août 2014 :

Destinations	Juillet	Août
Les Mathes (Charentes Maritimes)	lundi 7 au dimanche 27	lundi 4 au dimanche 24
Cap Breton (Landes)	vendredi 18 au jeudi 31	vendredi 1er au jeudi 14
Hery sur Ugine (Savoie)	mercredi 9 au mardi 29	
Trinité sur Mer (Morbihan)	mercredi 9 au mardi 22	vendredi 1er au jeudi 14
Céré (Pyrénées Orientales)		samedi 2 au dimanche 17
Lavaré (Sarthe)	samedi 5 au lundi 14 lundi 14 au vendredi 25	lundi 4 au vendredi 15 vendredi 15 au mardi 26
Rock'n roll et magic circus (Val d'Oise)		lundi 18 au jeudi 28
Noirmoutier (Vendée)	mercredi 9 au mardi 29	
Les petits trappeurs (Hautes Alpes)	mardi 8 au lundi 28	
Sanary (Var)	lundi 7 au samedi 26	
Studio rock et cuisine pop (Essonne)	lundi 7 au vendredi 18	
Cassis (Bouches du Rhone)		lundi 4 au dimanche 17
Les Vignes	Mardi 8 au jeudi 17	
Les Vignes	Samedi 19 au lundi 28	
Les Vignes	Mercredi 30 juillet au vendredi 8 août	
Les Vignes		Dimanche 10 au mardi 19
Bois du Bardelet (Loiret)	lundi 7 au vendredi 11 lundi 14 au vendredi 18 lundi 21 au vendredi 25 lundi 28 au vendredi 1 ^{er} août	lundi 4 au 8 vendredi lundi 11 au 15 vendredi lundi 18 au 22 vendredi lundi 25 au 29 vendredi

VACANCES

Mandat spécial pour la visite des centres de vacances d'été

Remboursement des frais de mission

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2123-18 et suivants et R.2123-22-1,

considérant que la ville organise des séjours durant l'été 2014 pour les jeunes âgés de 4 à 17 ans,

considérant qu'il est proposé que des élus désignés puissent, dans le cadre de leurs fonctions, se rendre sur les centres de vacances organisés sur le territoire national, afin de s'assurer de la qualité des activités proposées,

considérant dès lors qu'il y a lieu d'accorder un mandat spécial aux dits élus,

considérant que le montant des frais de mission seront pris en charge dans le cadre du mandat spécial,

vu la liste des séjours été 2014 et des élus désignés pour ces déplacements, ci-annexée,

vu le budget communal,

DELIBERE

par 35 voix pour et 10 voix contre

ARTICLE 1 : ACCORDE un mandat spécial aux élus désignés selon la liste jointe, afin qu'ils se rendent sur les centres de vacances organisés sur le territoire national par la Ville au cours des mois de juillet et août 2014.

ARTICLE 2 : AUTORISE le remboursement des frais de mission comme suit :

- concernant les frais de transport aux frais réels sur présentation d'un état de frais et des pièces justificatives ou de manière forfaitaire dans les conditions prévues à l'article 10 du décret du 3 juillet 2006,
- dans la limite maximum de 220 euros/ personne/ jour concernant les frais de séjour (hébergement et restauration) et sur production de pièces justificatives.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 30 JUIN 2014

RECU EN PREFECTURE

LE 30 JUIN 2014

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 30 JUIN 2014